

VIVIER

- 1. Enclos où sont introduits les poissons, les crustacés après leur capture ou leur récolte en attente de leur destination définitive.
- 2. Récipient dans lequel on conserve les poissons vivants.
- 3. Bateau muni d'un réservoir dans lequel on conserve le poisson vivant.
- 4. Lieu, institution où l'on forme et où l'on trouve en grand nombre une catégorie particulière de personnes

Voici au moins 4 ans maintenant qu'à chaque interrogation ou alerte portée par le SE-Unsa ainsi que d'autres organisations syndicales, la seule réponse donnée par la Direction Académique, et donc les différents interlocuteurs qui ont pu être en responsabilité a été : « ce n'est pas un problème de moyen, mais de vivier. Nous n'avons pas le vivier » ...

A l'aube de la rentrée 2022, le constat est là et il doit non seulement nous inquiéter mais plus encore placer l'institution face à ses responsabilités dans cette situation.

De quelle situation parlons-nous ?

Celle de centaines voire de milliers d'élèves, donc enfants de la République, qui n'auront pas d'enseignants face à eux.

Le métier n'attire plus, l'académie de Créteil et plus généralement la région parisienne, n'attirent plus.

Bien entendu, les raisons sont multiples. La reconnaissance financière et le pouvoir d'achat en berne des enseignants, catégorie socio-professionnelle qui faisait envie il y a à peine un demi-siècle, sont les premiers freins pour que les jeunes diplômés se dirigent vers les métiers de l'Education et en particulier celui de professeur des écoles.

Nous le savons, ce levier ne peut être actionné que par une politique nationale assumée et globale. Toutefois, nous restons convaincus que le courage et la prise de responsabilité des recteurs et rectrices et DASEN sont indispensable à la prise de conscience gouvernementale.

Malgré tout, lorsque nous interrogeons les personnels, et nous parlons bien des professeurs des écoles du département du Val-de-Marne, que nous disent-ils ?

Au-delà de la problématique financière, de nombreux dysfonctionnements dont la seule responsabilité relève de notre département ont directement impacté les conditions d'exercice.

Fermetures de postes malgré des besoins évidents, nous pensons particulièrement aux postes UPE2A, mais pas seulement, refus de temps partiels, refus de détachement, refus de disponibilité, refus d'affecter des collègues sur des directions vacantes, absences de réponses aux sollicitations des enseignants, refus de prise en compte des missions des personnels dans les opérations de carrière, gestion très chaotique de la paie de plusieurs dizaines et peut-être centaines d'enseignants amputée d'une partie de leur salaire que sans rien ne le justifie, versement plusieurs mois après des sommes dues et souvent après de nombreuses démarches de la part des enseignants et des représentants des personnels, convocation et rappel à l'ordre d'une infantilisation affligeante, maintien sur poste de directrices ayant maltraité de nombreuses équipes et ayant accumulé les fautes professionnelles...

Sur ces situations, sur ces choix et en particulier sur les temps partiels qui font l'objet de cette CAPD, le SE-Unsa souhaite alerter une dernière fois sur la responsabilité immense que vous avez, Madame la Directrice Académique, dans le bien-être des personnels de notre département.

Jusqu'ici vous avez toujours ignoré le postulat de base que le SE-Unsa 94 évoque depuis votre arrivée et même avant : la condition première pour des enseignements de qualité, ce sont des enseignants qui se sentent bien dans leur métier, dans leur école.

Vous ne pouvez plus vous permettre de refuser d'entendre et de prendre en compte cet appel des enseignants et des représentants des personnels.

Le nombre de démissions, le nombre de disponibilité après refus de temps partiel, le nombre d'arrêt de maladie, l'absence de candidats au concours et l'absence de candidats pour être enseignant contractuel, et j'ajouterai nos collègues AESH qui nous manquent par centaines... que faut-il de plus ?

Le vivier... ah le vivier, il vous appartient de partir à la pêche pour le remplir. Cessons, cessez de vous apitoyer sur le triste sort de l'Education Nationale dans le Val-de-Marne et donnez-vous, donnez-nous les moyens de devenir professeur des écoles à Créteil !

Plus que jamais, les décisions que vous prendrez concernant les temps partiels, les affectations et la bienveillance exigée dans le traitement des situations de souffrance et sur le paiement en temps et en heure des enseignants, seront déterminantes pour que les équipes enseignantes et chaque professeur des écoles retrouve petit à petit confiance dans notre institution.

Pour le Syndicat des Enseignants de l'UNSA
Clément PEYROTTE